

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 62 du 5 décembre 2014

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 10

CIRCULAIRE N° 4145/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR

relative à l'attribution en 2016 du brevet supérieur de technicien « essences » aux sous-officiers du service des essences des armées.

Du 18 novembre 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « gestion des carrières », section « personnel militaire ».*

CIRCULAIRE N° 4145/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR relative à l'attribution en 2016 du brevet supérieur de technicien « essences » aux sous-officiers du service des essences des armées.

Du 18 novembre 2014

NOR D E F E 1 4 5 2 1 9 1 C

Références :

Instruction n° 5903/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/GEST du 16 décembre 2010 (BOC N° 2 du 14 janvier 2011, texte 7 ; BOEM 614.1.3.6) modifiée.

Instruction n° 6050/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 15 novembre 2012 (BOC N° 53 du 7 décembre 2012, texte 16 ; BOEM 614.1.3.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC n° 62 du 5 décembre 2014, texte 10.

La présente circulaire fixe la composition des dossiers de candidature et les modalités de transmission et d'attribution du brevet supérieur de technicien « essences » (BSTE) aux sous-officiers du service des essences des armées en 2016.

1. ÉTABLISSEMENT ET TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Le volontariat du candidat est exprimé à travers le formulaire unique de demande (FUD) présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », Infotype 9524 sous-type « DQUA ». Il devra être verrouillé pour le 5 juin 2015, terme de rigueur.

L'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de l'administré est correctement renseigné, notamment la notation et le certificat médical d'aptitude (infotype 9517).

Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats, qui se trouvent dans l'instruction de 1^{re} référence.

Dans la partie réservée au CFA du FUD, la mention suivante devra être inscrite : « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat au brevet supérieur de technicien « essences » remplit les conditions de candidature en 2016. ».

Pour le 12 juin 2015, terme de rigueur, les OA transmettront à la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées, bureau ressources humaines, sous-section épreuves-reconversion (DELPIA/BRH/EPR) les documents suivants :

- l'annexe de la présente circulaire signé par le directeur local ;
- les formulaires papiers des FUD signés par les intéressés et le CFA ;
- les copies des fiches « contrôle de la condition physique du militaire » (CCPM) ;

- les copies des certificats médicaux d'aptitude ;
- les copies des fiches de gestion SIRH (avec mention de la notation).

Une copie du FUD sera conservée par l'organisme d'administration et insérée dans le dossier de l'administré.

Toute demande établie à partir d'un FUD pour l'attribution du BSTE en 2016 peut faire l'objet d'une annulation. Pour être prise en compte, celle-ci doit faire l'objet d'un FUD d'annulation renseigné à partir de CONCERTO (IT 9524 sous-type ANNU) avec copie à la DELPIA/BRH/EPR.

2. ÉTUDE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

L'avis argumenté du commandant de la formation administrative est primordial pour permettre la sélection des candidats :

- dans la partie FUD qui lui est réservé, le commandant de la formation administrative doit confirmer clairement l'aptitude du candidat à occuper un poste de niveau fonctionnel NF3b (BSTE).

La DELPIA/BRH/EPR vérifie tous les dossiers de candidature. Elle transmet ensuite les dossiers de candidature et la liste des candidats remplissant les conditions générales de candidature et les éventuelles demandes de dérogation au président de la commission de sélection et d'examen de fin de stage du BSTE. La commission de sélection doit se réunir avant la fin juin 2015 afin d'établir le procès-verbal (PV) contenant les avis sur les candidatures.

Suite à ce PV, le directeur central arrête la liste d'admission en formation des candidats retenus.

3. CONDITION RELATIVE À LA LANGUE ANGLAISE.

En dérogation à l'instruction de 2^e référence en cours de refonte, la condition pour être candidat est d'être au minimum détenteur d'un PLS 1111 en langue anglaise, de moins de 5 ans, au 1^{er} juin 2015.

4. ORGANISATION DU STAGE DE FORMATION.

Les candidats seront inscrits dès le mois de septembre 2015 à deux formations à distance :

- la formation diplômante auprès de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Nancy Brabois afin d'effectuer la 1^{re} année du diplôme universitaire de technologie « Qualité, Logistique Industrielle et Organisation » (DUT QLIO) ;
- la préparation à l'épreuve de connaissances de l'environnement opérationnel (ECEO) auprès de l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Saint-Maixent l'École afin d'avoir une remise à niveau dans le domaine militaire ;
- Les candidats titulaires d'un BSTAT et ayant déjà passé l'ECEO pourront, sur demande écrite, être dispensés de repasser cette épreuve. Dans ce cas, la note obtenue à l'ECEO BSTAT sera prise en compte pour le calcul de la moyenne du BSTE.

Le stage de formation conduisant à l'attribution du BSTE se déroulera au cours du 1^{er} semestre 2016 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône. Les candidats devront rejoindre la BPIA sur convocation de la DELPIA.

5. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Luc VOLPI.

ANNEXE.
**ÉTAT PRÉVISIONNEL NOMINATIF DES CANDIDATURES AU BREVET SUPÉRIEUR DE
TECHNICIEN « ESSENCES ».**

**ÉTAT PRÉVISIONNEL NOMINATIF DES CANDIDATURES AU BREVET SUPÉRIEUR DE
TECHNICIEN « ESSENCES ».**

Organisme d'administration :

Nombre de candidats :

N° SAP	NOM / Prénom	Affectation

À

, le

Signature de l'autorité ayant reçu délégation de pouvoir,